

AMAP PORNIC – « GAEC ALP-ROUSSE » Chrystelle Deniaud
Contrat 2 saisons (avril - septembre 2019/ octobre - mars 2020)

(Exemplaire adhérent)

Contrat : « Produits laitiers à base de lait de chèvre » entre M et Mmeadhérent à l'AMAP PORNIC et Chrystelle Deniaud, productrice de fromages de chèvre.

Nous revoici, pour une sixième année en votre compagnie. Le troupeau de chèvres est désormais entre 70 et 75 chèvres. Toujours à la recherche de satisfaire nos amapiens, nous allons mettre en route cette année enfin crème dessert au lait de chèvre Bio. Les chèvres sont toujours nourries avec autant d'amour que nous pouvons leur apporter sur 75 % d'herbe sous forme de pâturage ou de foin et de 25 % de mélange céréalier. Les chèvres sont toujours en mono traite (c'est-à-dire une seule traite le matin). Le fromage est fabriqué le matin de mi-février jusqu'au 20 décembre.

La gamme se compose :

Produits frais :

Lait entier au litre	2.10 €	Yaourt nature : 0.85 €
Fromage blanc 500g	3.80 €	Yaourt aromatisé : 0.95 €
Faisselle 500g	3.40 €	
Pâte à tartiner 250g	3.10 €	

Fromage :

Crottins	2.70 €	
Bûche familiale	5.30 €	Cendrée : 5.70 €
Mottay	3.80 €	Cendrée : 4.20 €
Buchette	3.30 €	Enrobée ou cendrée : 3.70 €
Palet	2.30 €	Palet fruit : 2.70 €
Type camembert	7.00 €	

Produit affiné :

Tomme chèvre :	28.50 € / kg
Tomme chèvre aux graines :	30.00 € / kg (cumin, pavot ou sésame)

Les engagements de l'amapien :

- Je suis responsable de mes produits dès réception, en particulier en ce qui concerne le respect de la chaîne du froid.
- Je m'engage à rapporter les bouteilles ; *si non rapportés, une facturation de 0.50€.*
- Je dois choisir chaque semaine parmi la gamme de produits proposés.
- Je préviens le producteur en cas d'absence programmée (3 max / saison) sur le contrat chèvre
- Je préviens le producteur si je ne renouvelle pas mon contrat.
- Le premier règlement se fait le jour de la souscription ; viendront ensuite des versements complémentaires en cas de situation débitrice.

Souscription à l'AMAP Pornic - produits laitiers chèvre bio pour un montant de : _____ €

(mini 50 € en plusieurs chèques si vous le souhaitez)

Réglable en 1 à 3 chèques par saison, à l'ordre du GAEC ALP-ROUSSE

Il s'agit d'un forfait duquel sera déduit chaque semaine le montant de mon panier « produits laitiers chèvre ».

La productrice et l'amapien s'engagent à respecter la charte des Amap.

GAEC ALP-ROUSSE

La Pacauderie 44 320 SAINT-PÈRE en RETZ

tél : 06 72 32 30 42

augustin.deniaud@wanadoo.fr /

Certification Bureau Veritas FR BIO 10



référente amap : Anne-Solène Reculeau

Fait le : _____

Signatures :

AMAP PORNIC – « GAEC ALP-ROUSSE » Chrystelle Deniaud

Contrat – 2 saisons (avril – septembre 2019 / octobre – mars 2020) (Exemplaire destiné au producteur)

(Exemplaire producteur)

NOM : Prénom : téléphone :

Adresse mail :

Assure avoir souscrit à l'AMAP Pornic « produits laitiers chèvre bio » pour _____ € **en 1 à 3 chèques à l'ordre de GAEC ALP-ROUSSE (minimum 50 euros)**

Il s'agit d'un forfait duquel sera déduit chaque semaine le montant de mon panier « produits laitiers chèvre ».

La productrice et l'amapien s'engagent à respecter la charte des Amap.

Fait le : _____

Signatures